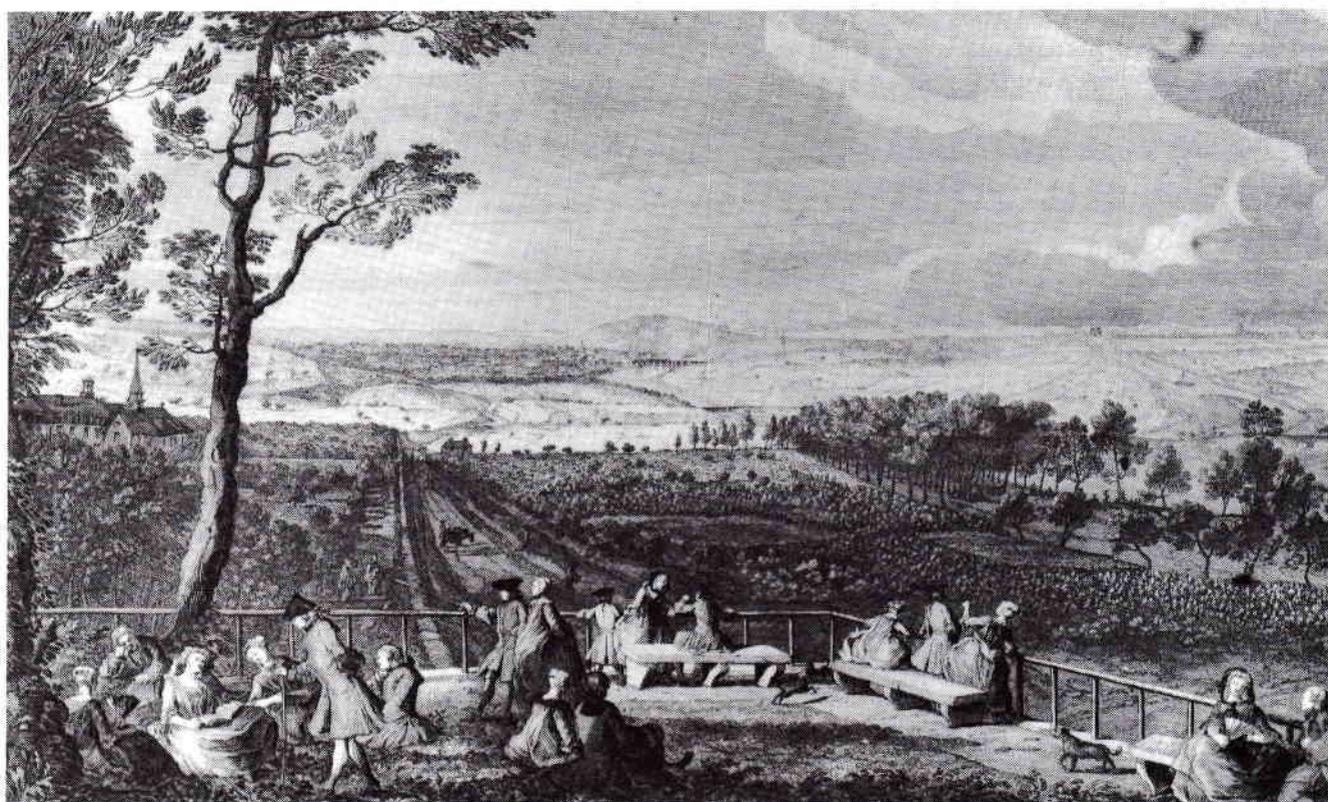


# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 89

1996 - N° 1



VEVE DU PAYSAGE DE MEUDON DU CÔTÉ DE PARIS.  
*Prise de l'endroit appelé le Bastillon des Capucins.*

Le belvédère que fit construire LOUVOIS en surplomb du domaine des Capucins  
vu au XVIIIème siècle par J. RIGAUD

## SOMMAIRE

Le Bastion des Capucins : une réalisation de Louvois	p . 3
Un patrimoine menacé : cinq espaces hérités des domaines royaux de Meudon et de Bellevue	p . 6
Avis d'Environnement 92 sur le plan de gestion des déchets des Hauts-de-Seine	p . 10
Nouvelles brèves	p . 12

TAPISSERIE  
SIÈGES  
CADEAUX  
STORES  
PAPIERS PEINTS

*"Bellevue Décoration"*

Maison fondée en 1926

**J. DESCOUT**

RIDEAUX  
LITERIE  
LUMINAIRES  
CANAPÉS  
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. : 45 34 11 78 - Fax : 45 34 94 06

**HOTEL ★★★ NN  
FOREST HILL**

157 chambres - Séminaires

**☎ 46 30 22 55**

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
92360 MEUDON-LA-FORÊT

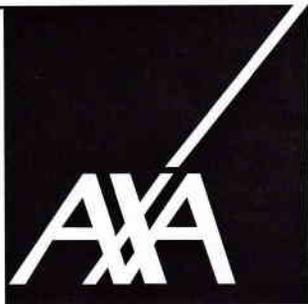
***Les Mousquetaires***

**Restaurant - Banquets**

Buffet Gourmand

**129 F TTSC - Vin à discrétion \***

\* Prix en vigueur au 1-7-1994



**Francis  
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller  
à votre service*

**TOUTES  
ASSURANCES**

**Vie  
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ **45 34 16 13** - Fax 46 26 16 44

**IMPRIMERIE *iR* TYPO-OFFSET**

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion  
92240 MALAKOFF

☎ **47 36 29 45**  
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison...

**l'artisanie**

61, rue de la République  
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

# LE BASTION DES CAPUCINS

## Une réalisation de Louvois

Dans le haut de la rue des Capucins, l'angle du grand mur du Collège de France prend des allures de forteresse. La massive construction qui cantonne cet angle en tire son nom de bastion. Le vaste enclos qui s'étendait en contrebas jusqu'à la route des Gardes abritait un couvent des Capucins. Cet enclos fut loti après la Révolution mais tout ce qui se situait aux environs du couvent en garda le souvenir. Ainsi l'on a toujours la baraque, la rue, la route, la Bourgogne, le bastion, ... des Capucins.

A cette architecture, on a prêté un âge vénérable en l'attribuant au cardinal de LORRAINE. Une vieille tradition meudonnaise voudrait qu'Henri de NAVARRE eut contemplé du haut de ce bastion Paris qu'il assiégeait aux jours de la Ligue. Elle fait honneur à l'esprit inventif de nos anciens comme les souterrains menant à Versailles et autres jolies légendes. La genèse de celle-ci est limpide : le cardinal de LORRAINE favorisa l'établissement des capucins à Meudon, donc il fit construire le bastion qui, par conséquent, était en place quinze ans plus tard, en 1589, pour servir de poste d'observation à notre futur "bon roi Henri". Une justification aussi évidente évitait de s'interroger sur la fonction et l'utilité de cette bâtisse aveugle, isolée, très loin du château des GUISE que ne précédait pas encore une terrasse.

Il existait pourtant une explication mais elle ne pouvait surgir que de la juxtaposition d'actes anciens ; ces actes démontrent que le bastion fut voulu par LOUVOIS pour être un belvédère au point terminal d'une longue promenade panoramique qui prolongeait vers le nord et la Seine les vues de la Terrasse Supérieure. Et il date de 1681 ou 1682.

Jusqu'en 1658 le terrain occupé actuellement par le Collège de France appartenait à des particuliers. Quand SERVIEN l'acquiert de M<sup>e</sup> Pierre de RIVIERE, son notaire et ami<sup>1</sup>, ce terrain occupe la partie basse d'un grand clos qui renferme bâtiments de maître, remise de carrosse, dépendances, jardins, vergers, bois de haute futaie. SERVIEN a depuis longtemps des vues sur cette propriété. En effet, après avoir fait paver de neuf la portion de la route des Gardes qui monte des Moulineaux jusqu'à l'angle du clos des Capucins, il a fait partir de là, en direction du Château, une avenue rectiligne (l'actuelle rue des Capucins)<sup>2</sup>. Le récent achat de la propriété de

1 20 août 1658, Arch. Nat., mc/et XXIII, 301.

2 Elle remplaçait un ancien chemin tortueux. Des acquisitions de terres permirent ce redressement et l'enclos des capucins s'en trouva agrandi.

RIVIERE devrait lui permettre de poursuivre l'aménagement de cette voie vers la terrasse mais la mort le surprend quelques mois plus tard ; le clos est désormais englobé dans le domaine de Meudon qui passe aux héritiers du défunt.

A ce titre, il est baillé à loyer, en 1673, à une demoiselle Marie de ROSMADEC de MONTAFILLANT, demoiselle qui compense sa très petite fortune par un sans-gêne considérable. Elle réside à Paris mais fait de fréquentes apparitions à Meudon. Pour tout service elle y a un couple de jardiniers et une fille de chambre encore plus audacieuse que sa maîtresse.

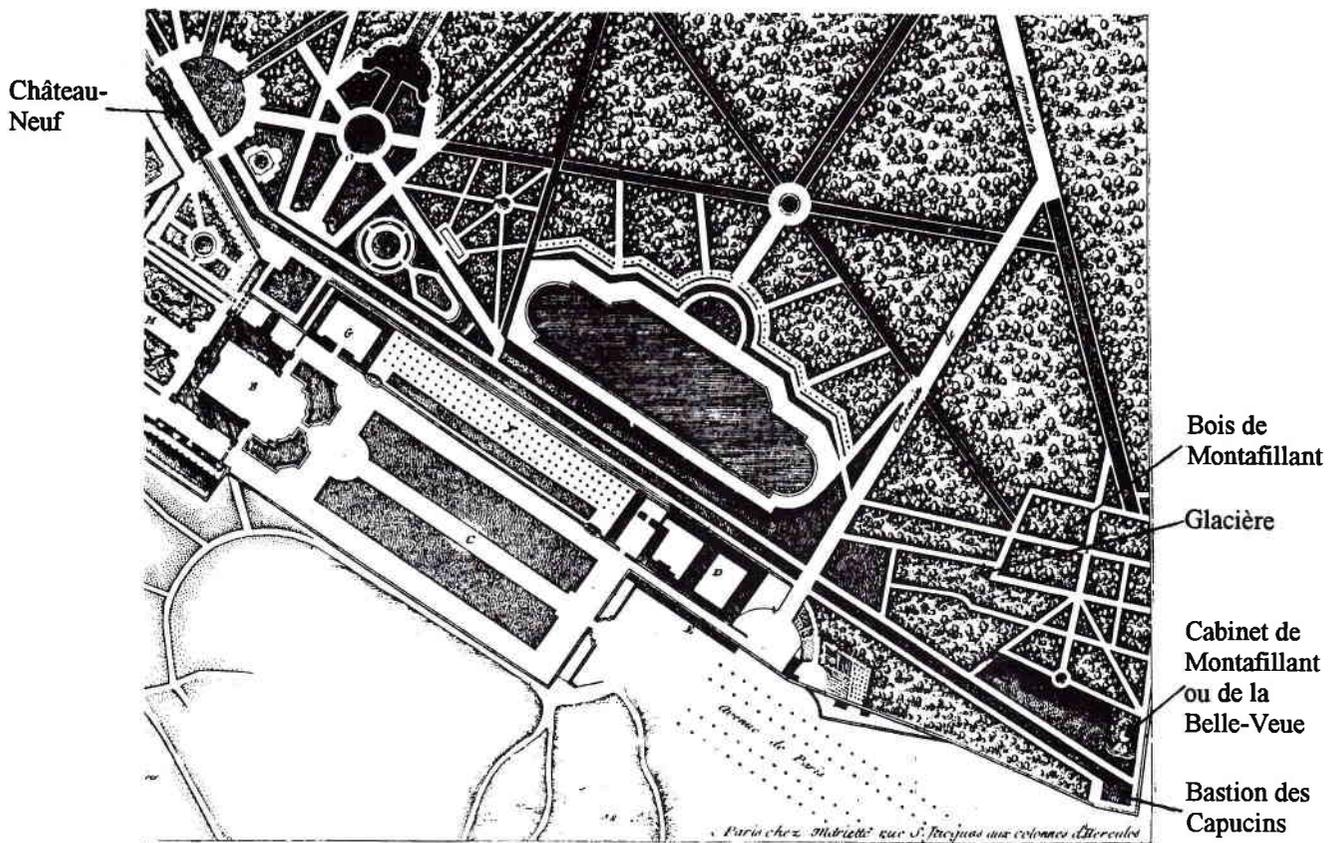
Le 31 octobre 1679, Meudon a un nouveau seigneur en la personne de LOUVOIS. Dès le 18 novembre, sur le bruit des désordres qui se produisent chez la demoiselle de MONTAFILLANT, le personnel du bailliage se transporte sur les lieux. Le jardin, les vergers, le bois de haute futaie sont littéralement saccagés. Procès-verbaux, enquêtes, interrogatoires se succèdent tout le mois<sup>3</sup>. Il s'avère que la demoiselle ne voulant plus payer la vachère de Meudon qui "herbage" les bêtes du village en les menant paître sur les communaux, ses six vaches ont été lâchées dans les parterres et les taillis par les soins de la servante. Tout est "brouté, mangé, rongé", les jeunes plants dévastés, les plates-bandes piétinées et souillées. Dans le bois, des baliveaux ont été coupés sur le pied ou sur souches, des arbres adultes sont ébranchés ou étêtés (comment se chauffer sinon!). En résumé, tout n'est que "désordre, pillerie et malversation".

Le sans-gêne de cette personne marque tellement les esprits que, pendant fort longtemps, cartes et arpentages du parc conservent la mémoire de la "futaye de MONTAFILLANT". Mais, mis à part ce défi à la saine morale, peu importe au nouveau seigneur qui va bientôt remodeler complètement ce secteur de Meudon en créant la grande avenue et ses annexes. Il passe très vite différents marchés avec des terrassiers et des marchands de bois<sup>4</sup>.

Il résulte de tout cela qu'en juillet 1681 la "maison appelée MONTAFILLANT" existe encore, bien qu'inhabitée, mais, dès janvier 1682, des terrassiers sont à pied d'oeuvre au coin de son enclos pour poursuivre l'avenue commencée par SERVIEN. En septembre, la maison a

3 Arch. dép. Hauts-de-Seine, 9B MEU 203

4 Pour ces marchés des 31/1, 5/7, 19/9 1681, Arch. dép. Hauts-de-Seine, notariat de Meudon.



Sur ce plan de Mariette du 18ème siècle, on remarque la longue allée qui, partant du Château Neuf (de la Grotte à l'époque de Louvois), se termine au Bastion. Cette allée qui bordait la Terrasse Haute relayait la Grande Terrasse en prolongeant plus avant les vues vers le nord et le nord-est. On remarque sur ce plan, en arrière du Bastion, une "fabrique" qui était le "Cabinet de Montafillant" ou de la "Belle-Veue". Tout ce dispositif appartient aux "Jardins Hauts" et Louis XIV, auteur d'une "Manière de montrer Meudon", y fait allusion. "... on fera le tour (du bassin du Bel-Air) tournant à gauche pour enfler l'allée du Bel-Air, et la suivre jusqu'à l'entrée du bois de Montafillant. On suivra la terrasse à gauche pour descendre dans l'allée qui va au Cabinet de la Belle-Veue, dans lequel on entrera pour se reposer et y voir Paris, Saint-Cloud et les environs. Il faudra descendre sur le bastiment (bastion) des Capucins, dont on fera le tour et, après y avoir demeuré quelque temps, considérer la beauté et la richesse du pays, on remontera par la belle allée (de la Grotte) jusque vis-à-vis le fronton du château..."

Notre bastion, maintenant isolé, était donc une pièce d'un parcours panoramique.

disparu et le terrain est bouleversé pour construire deux **glacières**<sup>5</sup> et établir en remblai, avec les terres provenant de la fouille, l'allée basse du clos (que l'on aperçoit toujours, bordée de charmille, au dessus du mur de clôture). Il n'est pas conservé de marché relatif au bastion lui-même mais sa construction doit suivre de peu : en 1686, un arpentage du parc de Meudon<sup>6</sup> mentionne "une pièce de bois tenant à la grande allée de la Grotte et au mur du parc proche le bastion qui regarde les capucins". A la suite sont évoquées la futaie de MONTAFILLANT et une pièce de bois la jouxtant.

En acquérant Meudon, LOUVOIS eut un moment la pensée "d'en ôter les capucins et de transporter le couvent à Charonne"<sup>7</sup>. Renseignements pris, il changea de

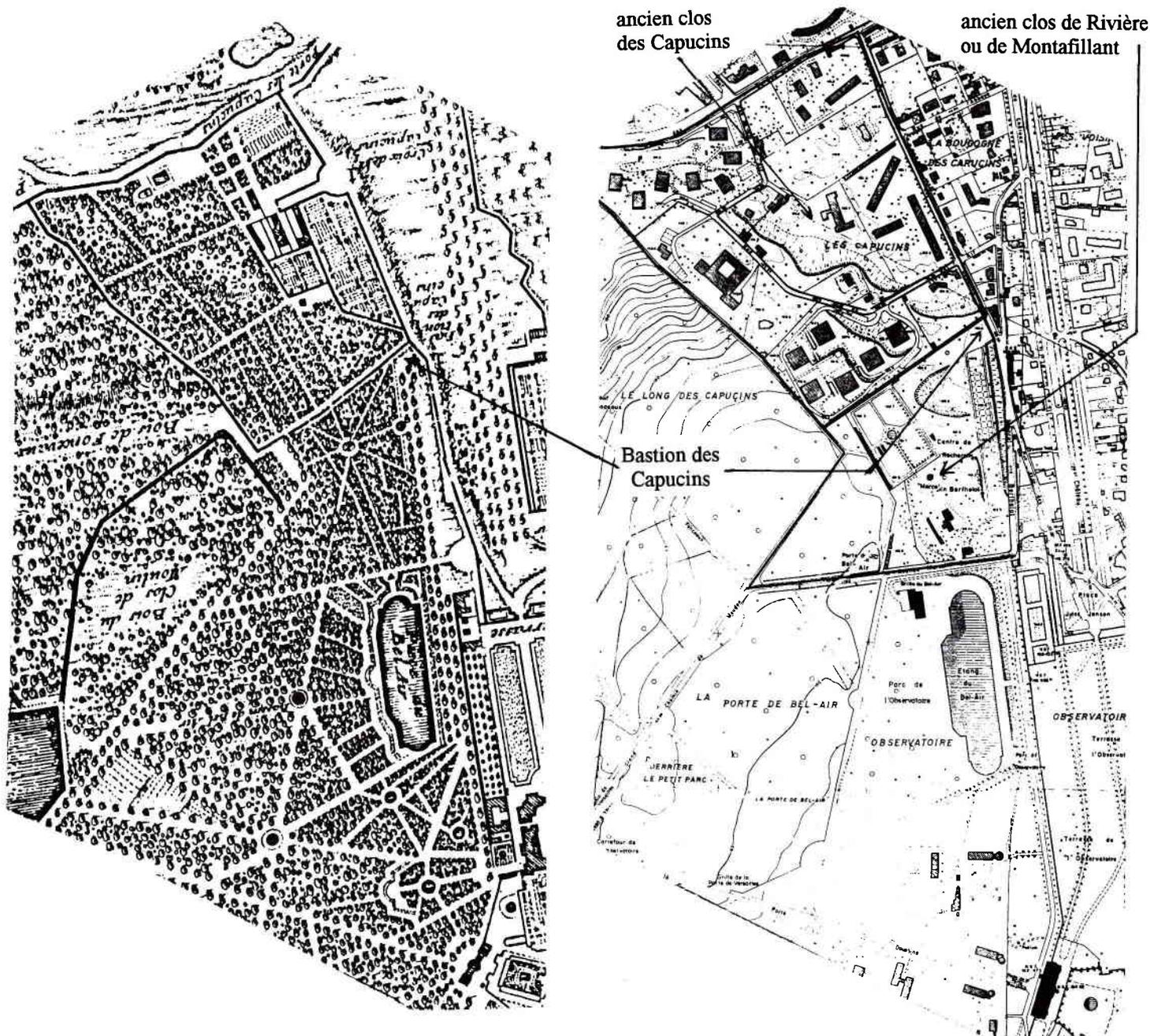
sentiment. Nul doute que la découverte du magnifique panorama ouvert sur le fleuve et la capitale depuis les hauts du "clos de RIVIERE ou de MONTAFILLANT" ne lui ait suggéré l'idée d'un long parcours par ces hauts jusqu'au chemin des Gardes. Le Bastion fut une sorte de compromis. Gênant à coup sûr pour les capucins, il leur permettait cependant de conserver leur couvent<sup>8</sup>; quant au domaine, il ne perdait rien de ce panorama grâce à la solution élégante d'un spacieux belvédère qui rapprochait les vues sur la campagne et le fleuve. Une longue allée droite venant de la Grotte y menait commodément et s'ajoutait, à l'agrément de la promenade, le piquant de vues indiscretes sur la vie d'un couvent, ainsi qu'en témoigne la gravure de RIGAUD.

5 L'une de ces glacières existe toujours.

6 Arch. Nat., O<sup>1</sup> 3802<sup>2</sup>.

7 Bibl. Nat. fr 5859 f°42.

8 Le voeu de pauvreté, non seulement individuel mais collectif, amenait les capucins à n'accepter un domaine qu'en usufruit et à déclarer "que le légitime propriétaire les en pourrait déloger quand il lui plairait et en disposer comme de son propre". (Constitutions ch.VI).



*Du plan de DE FER, de 1708, à un plan contemporain, les anciennes limites restent visibles ainsi que le tracé de la grande allée de la Grotte au Bastion. Mais l'avenue Marcelin Berthelot la coupe en son tiers et il n'est plus possible de l'emprunter, ni dans le domaine de l'Observatoire, ni dans celui du Collège de France, sans autorisation spéciale.*

## CONCLUSION

Tenter de comprendre et dater un élément architectural ancien, que n'accompagnait qu'une légende, a amené à scruter l'histoire des espaces l'environnant. Il apparaît modestement ici que, comme dans des secteurs-clés du domaine, une entreprise initiée par SERVIEN a reçu son achèvement de LOUVOIS, en parfaite continuité de vues. L'épisode de la demoiselle de MONTAFILLANT, très secondaire, permet cependant, grâce aux nombreux actes qui lui furent consacrés, de connaître la disposition des lieux avant l'ouverture du chantier, de connaître également l'origine d'un nom qui a traversé les siècles.

Il a été, en définitive, assez peu question du bastion. Mais l'importance de celui-ci résidait beaucoup moins en ce qu'il était qu'en ce qu'il permettait. **Au terme d'une longue promenade qui ne menait qu'à lui, il ouvrait de très larges vues sur un très vaste panorama. Il devenait ainsi l'un des pôles d'attraction du domaine royal de Meudon que l'on trouvera évoqué dans les pages suivantes.** Son nom reste associé également à celui d'un couvent qui a marqué l'histoire de notre ville.

Marie-Thérèse HERLEDAN

# UN PATRIMOINE MENACÉ :

## CINQ ESPACES HÉRITÉS DES DOMAINES ROYAUX DE MEUDON ET DE BELLEVUE

Dans un précédent article (bulletin n°75), Michel JANTZEN a retracé les grandes heures du Domaine de Meudon et son évolution jusqu'à nos jours. Henri BEGUE dans le bulletin n°73 s'est penché sur le Domaine de Bellevue.

De grands espaces, quelquefois peu connus, issus des domaines royaux appartiennent au patrimoine meudonnais. A un moment où de grands bouleversements - Bas-Meudon, colline de Rodin, les Montalais, ... - vont directement concerner Meudon et ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur l'ensemble de la ville, il convient de mieux connaître ces espaces et d'être particulièrement vigilant sur leur aménagement. En effet, ce sont des legs du passé qui, avec notre savoir-faire, nous permettront de construire l'avenir.

Comme l'avenue du Château, la Grande Terrasse de Meudon, l'Orangerie, le Château Neuf et le Domaine de l'Observatoire dont la préservation est assurée, les terrains de l'O.N.E.R.A. (Haras de Chalais), du Collège de France (Futaie de Montafillant et Bastion des Capucins), du Centre d'études orthodoxes (Potager du Dauphin), du C.N.R.S. et de T.D.F. (terrasse du Château de Bellevue) font partie du patrimoine historique, scientifique et naturel de Meudon. Que sont-ils devenus? Qu'en ferons-nous au XXI<sup>ème</sup> siècle?

### DOMAINE DE MEUDON

A l'issue du pillage et de l'incendie du Château Neuf pendant la guerre de 1870-1871, puis du stationnement du génie militaire sur la totalité des parcs privés et publics, la Troisième République décida de "mettre au service de la Nation et de la Science" le Domaine de Meudon. Bien que morcelé et en partie défiguré, celui-ci fut, d'une certaine manière, en assez grande partie préservé grâce aux "valeurs d'usage" qui lui furent attribuées. Nous nous attacherons ci-dessous au devenir de trois parties du Domaine dont deux sont rarement accessibles et peu connues.

### Le Haras de Chalais - O.N.E.R.A.

Alors que les jardins bas de Meudon furent "privatisés" et petit à petit lotis, le Haras de Chalais fut remis au Colonel RENARD en 1877 pour y établir le service d'aérostation militaire. Grâce à cela, l'ancien Haras de Chalais est aujourd'hui presque intégralement conservé.

On peut encore y lire l'oeuvre de Le Nôtre, en particulier l'ancien Grand Oval. Appartenant à l'Etat, occupé par l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (O.N.E.R.A.), il s'est enrichi de deux constructions particulièrement remarquables : le Hangar Y dès 1879 qui abrita le dirigeable "La France" en 1884, la Grande Soufflerie de Chalais-Meudon en 1934<sup>1</sup>, où eurent lieu de nombreux essais dont ceux des premiers avions à réaction et du Concorde.

L'ancien Haras de Chalais, devenu haut lieu de l'aéronautique française au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles pourra encore à l'avenir, comme au XVIII<sup>ème</sup> siècle, contribuer à l'éclat du Domaine de Meudon. Le projet de restauration de la Grande Perspective<sup>2</sup> prévoit d'y restituer le tracé des allées, ainsi que de rouvrir au public l'étang hexagonal de Chalais et de reporter les terrains de sport, situés actuellement entre l'Orangerie et l'Avenue de Trivaux, sur une partie de la propriété de l'O.N.E.R.A. qui semble presque avoir été prévue à cet effet.

La réalisation d'un musée de l'aérostation dans le Hangar Y restauré, lié à la Grande Soufflerie, un jour ouverte au public, permettrait, à proximité du coeur du domaine historique de Meudon, d'aménager un lieu de mémoire des ballons et de la recherche aéronautique particulièrement intéressant.

Le XXI<sup>ème</sup> siècle pourra dès lors, si nous y veillons, connaître la renaissance d'une partie du domaine royal de Meudon enrichi par les apports successifs de ses dépositaires.

Le domaine de l'O.N.E.R.A. est répertorié au P.O.S. de Meudon en grande partie sous la rubrique N.D. (zone naturelle), le reste en équipements projetés et emplacements réservés en vue du transfert des terrains de sport situés sur la Grande Perspective. **Au delà de son intérêt historique, y compris sur le plan scientifique, la préservation du domaine de Chalais est essentielle pour ménager au pied de la Grande Perspective une transition naturelle entre la ville et la forêt.**

1 Un prochain article montrera l'intérêt de cette soufflerie pour l'histoire de la technique et le patrimoine meudonnais.

2 Sur la base des études réalisées par Michel Jantzen et sous l'autorité de Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments Historiques, architecte du Domaine de Meudon, la restauration de cette partie de la Grande Perspective est en cours d'étude.

Des rumeurs laissent penser que l'O.N.E.R.A. pourrait quitter Meudon et rendre à l'Etat la jouissance du terrain. La plus grande vigilance s'impose. En effet, après la construction du lycée Rabelais, d'autres équipements avaient été envisagés sur l'ancien haras de Chalais. Leur éventuelle réalisation ne saurait se faire qu'en respectant à la fois les impératifs liés à la restauration de la Grande Perspective et le paysage boisé situé entre cette dernière et la forêt<sup>3</sup> à l'entrée du Val d'Arthelon .

#### **La Futaie de Montaillant - Bastion des Capucins - Collège de France**

En 1883, quatre hectares et demi, soit la quasi-totalité de la "futaye de Montaillant" située dans le prolongement de la terrasse haute de Meudon<sup>4</sup>, furent attribués par décret au Collège de France pour permettre à Marcelin Berthelot de faire des études de physiologie végétale. Comme pour le Haras de Chalais, l'aspect naturel du lieu fut dans l'ensemble respecté. Seuls furent construits deux laboratoires, une bibliothèque et, sur le faite de la colline, une tour de 28 mètres. Celle-ci, visible depuis fort loin, permit à Marcelin Berthelot de réaliser des expériences relatives à l'influence de l'électricité atmosphérique sur la fixation de l'azote dans le sol.

Aujourd'hui endormie, la Futaie de Montaillant est restée naturelle et boisée. Le Bastion des Capucins est intact, offrant toujours son magnifique panorama sur Bellevue, Meudon, la Seine et l'ensemble de Paris. L'allée rectiligne reliant le Bastion à la terrasse supérieure et au Château neuf existe toujours, mais l'ancien chemin forestier de Versailles devenu avenue Marcelin Berthelot, voie carrossable, sépare la propriété du Collège de France de la partie centrale du Domaine de Meudon devenu propriété de l'Observatoire de Paris.

Classée au P.O.S. de Meudon en "zone naturelle N.D.", partiellement "espace boisé classé à conserver", la propriété du Collège de France devra à l'avenir faire l'objet de toute notre attention. **Cet espace naturel doit être intégralement préservé ainsi que les témoignages des recherches scientifiques de Marcelin Berthelot.**

Intéressant vestige du passé historique de notre pays, la Futaie de Montaillant et le Bastion des Capucins sont devenus un important lieu de mémoire de la science française; par sa situation sur la colline, ce lieu est aussi un élément majeur du paysage.

#### **Le "Potager du Dauphin" - Centre d'études russes**

Bien connu des Meudonnais sous l'appellation "Foyer Saint Georges", situé en contrebas de l'avenue du

Château, le "Potager du Dauphin" est intéressant à plusieurs titres. D'abord, sans doute, par l'espace qu'il représente en centre-ville (près de deux hectares de jardin et d'arbres de hautes tiges), mais aussi par l'architecture de la maison principale et des communs, représentative des belles propriétés construites au XIX<sup>ème</sup> siècle. Après le morcellement du parc et le saccage de la maison de la propriété Hamelin, le "Potager du Dauphin" est aujourd'hui une des rares propriétés du siècle dernier subsistant dans son intégralité à Meudon. La maison, construite sous le second empire, fut habitée notamment par Georges de Porto-Riche, auteur dramatique.

Alors que dans le P.O.S. de 1982, l'ensemble du "Potager du Dauphin" avait été classé en réserve foncière, aujourd'hui seulement une partie du parc est répertorié en espace boisé classé à conserver (E.B.C.C.). C'est la totalité de cette propriété qui doit être protégée.

#### **DOMAINE DE BELLEVUE**

Si quelques fragments du Domaine de Madame de Pompadour et de Mesdames de France ont pu être sauvés tels que la Glacière, une Grotte du Jardin anglais ou le Petit Bellevue, on sait que le XIX<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècles se sont acharnés à tout détruire : depuis Guillaume qui a démolit le Château de Bellevue et loti le parc, jusqu'aux promoteurs de cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle, qui, dans l'indifférence générale, ont effacé le hameau et les derniers restes, somptueux, du jardin anglais, les dernières ailes du Château et la Ferme du Hameau. On a même vu des organismes publics prêter la main aux destructions.

#### **La terrasse basse de Bellevue - T.D.F.**

Seule l'extrémité ouest de la terrasse basse du Château de Bellevue est parvenue jusqu'à nous. Boisée, vierge de toute construction, elle domine Brimborion, la Seine, l'île Séguin et la plaine de Boulogne-Billancourt.

Propriété privée depuis la Révolution, elle fut expropriée en 1947 pour cause d'utilité publique, puis attribuée à T.D.F.(Télédiffusion de France) qui y fit de nombreuses recherches sur l'acoustique et la radio. **Aujourd'hui débarrassée de baraquements provisoires, elle forme un remarquable ensemble boisé au-dessus de la Seine.**

Le terrain dit de T.D.F., dans le prolongement de la rue Basse de la Terrasse, est encadré dans le domaine de Brimborion à Sèvres et le domine. Il forme un ensemble naturel évident avec lui. Comparable au mur de soutènement du Bastion des Capucins, le mur de la terrasse basse de Madame de Pompadour est visible depuis Brimborion.

3 Voir TOPOS n°13, revue du C.A.U.E. des Hauts-de-Seine qui explicite la lecture des paysages meudonnais.

4 Voir article de Marie-Thérèse Herlédan dans le présent bulletin.

**Les différentes études menées sur le secteur<sup>5</sup> montrent que ce terrain, avec Brimbordon, joue un rôle majeur dans le dispositif paysager du Val-de-Seine; c'est un élément capital du futur Parc des Hauteurs<sup>6</sup>; le "porter à connaissance" du Préfet des Hauts-de-Seine<sup>7</sup> attire d'ailleurs l'attention sur la nécessité de respecter ce terrain et de reconstituer un grand parc urbain des hauteurs ouvert au public.**

Or, malgré la position adoptée par le Comité de Sauvegarde des Sites en avril 1995<sup>8</sup>, le nouveau P.O.S. de Meudon prévoit un C.O.S. trop élevé de 0,7 sur ce terrain. T.D.F. a déjà manifesté son intention de vendre et plusieurs promoteurs ont d'ores et déjà des projets précis.

**Devons-nous continuer à laisser défigurer Bellevue ou saurons-nous conserver pour nos successeurs le bien devenu le plus précieux en zone urbaine à savoir un paysage, un panorama, de l'espace naturel?**

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, devant le danger, a immédiatement saisi les pouvoirs publics pour demander l'ouverture d'une instance de classement, au titre de la loi de 1930, de tout ou partie du terrain de T.D.F. Les Maires de Meudon et de Sèvres ont été informés ainsi que le Président du Syndicat Mixte du Val-de-Seine.

#### **Grand Hôtel de Bellevue - C.N.R.S.**

Situé à l'extrémité est de la terrasse du Château de Bellevue, l'ancien Grand Hôtel de Bellevue devenu propriété du Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.) occupe lui aussi un emplacement stratégique sur la colline de Bellevue au-dessus de la Seine et de l'île Séguin, au sein du village de Bellevue, dans l'axe de la Grande Perspective.

Année après année, le C.N.R.S. s'est étendu jusqu'à occuper aujourd'hui plus de deux hectares. Depuis 1919, Bellevue est devenu un des lieux les plus importants de la recherche scientifique en France<sup>9</sup>.

Alors que les chercheurs ont été, et sont toujours, les bienvenus à Meudon, de plus en plus de rumeurs laissent penser qu'une délocalisation, au moins partielle, du C.N.R.S. est à l'ordre du jour. Quel sera alors le devenir de ces terrains? Dès aujourd'hui, la plus grande vigilance s'impose; une réflexion approfondie doit être engagée.

5 Voir les études de Jean-Eudes Roullier, les travaux de la Mission Morelon et de l'I.A.U.R.I.F.. Ces études ont fait l'objet d'exposés notamment dans les bulletins n°74, 75 et 82

6 Voir bulletin n°83.

7 Voir bulletin n°86.

8 Voir bulletin n°87.

9 Voir articles de Paulette Gayral dans les bulletins n°65 et 66.

Comment respecter la colline et, comme le demande le porter à connaissance préfectoral "préserver l'aspect actuel des coteaux" et "définir un objectif de revalorisation paysagère globale de cet ensemble et de son ouverture au public"?

Comment respecter l'ancien Grand Hôtel et lui redonner vie?

Comment respecter la Grande Perspective et l'ouvrir sur la Seine et la vallée?

Comment prévoir l'aménagement du futur centre du village de Bellevue, ouvert sur le panorama qui justifie son nom?

Les terrains du C.N.R.S. présentent un magnifique potentiel pour l'aménagement du Bellevue du XXI<sup>ème</sup> siècle. Lors de la révision du P.O.S. de Meudon en mai 1995, le Comité de Sauvegarde des Sites avait proposé plusieurs axes de réflexion<sup>10</sup> et indiqué les C.O.S. à respecter (0,2 à 0,7) sur ce secteur sensible. Ces préoccupations n'ont pas été retenues pour le moment (C.O.S. adopté : 1,3). Il est indispensable d'engager rapidement les études nécessaires sur ce secteur afin, le moment venu, d'être en mesure de maîtriser les inévitables transformations qui surviendront.

#### **CONCLUSIONS**

Ancienne terrasse du Château de Bellevue, ancien Grand Hôtel de Bellevue, Potager du Dauphin, ancien haras de Chalais ou Bastion des Capucins, chacun de ces cinq espaces constitue un élément essentiel du paysage meudonnais.

Leur disposition autour de la Grande Perspective, axe fédérateur de Meudon, et entre la Seine et la forêt leur donne une valeur patrimoniale capitale pour Meudon.

Ils sont tous intimement liés à l'histoire de Meudon et de la France. Ils sont tous boisés à l'exception du terrain du C.N.R.S. sur lequel un reboisement partiel devra être prévu à l'avenir. Ils appartiennent tous à la puissance publique ou à des institutions.

Sachant avec LAO TSEU que "c'est dans le vide que réside ce qui est vraiment essentiel", et avec André MALRAUX que "l'espace sera la richesse du XXI<sup>ème</sup> siècle", c'est autour de ces terrains et en les mettant en valeur que Meudon pourra construire son avenir.

Le XVIII<sup>ème</sup> siècle a porté à la perfection l'art du paysage et nous a légué les domaines royaux. Le XIX<sup>ème</sup> nous transmet un patrimoine scientifique capital. Que léguerons-nous au XXI<sup>ème</sup> siècle?

10 Voir bulletin n°87



*Cette vue aérienne permet d'illustrer l'organisation du paysage de Meudon entre la Seine et la forêt autour de deux axes : l'avenue du 11 novembre et la Grande Perspective qui relie Meudon-la-Forêt, visible au delà de la forêt, à Bellevue au dessus de la Seine. On remarquera plusieurs points majeurs du Parc des Hauteurs : les Montalets, les Tybilles et Brimborion. Noter l'importance réelle du terrain de T.D.F. dans le massif de verdure attribué à Brimborion. Enfin, on sera sensible à l'impact visuel des constructions dans la verdure notamment C.N.R.S., ALTI, route des Gardes et rue du Bel-Air (cliché Arthus Bertrand Altitude).*

De grandes options ont été décrites dans le plan vert régional ; des moyens financiers sont prévus pour la plantation d'arbres. En ce qui concerne Meudon, la création du "Parc des Hauteurs" a été étudiée; elle est spécifiée dans le "porter à connaissance" préfectoral et elle figure dans l'avant-projet du schéma directeur du Val-de-Seine examiné actuellement par les Maires des six communes concernées. Toute erreur aurait des conséquences irréversibles.

Des mesures devraient être prises dès aujourd'hui :

- classement de tout ou partie du terrain de T.D.F.,
- mise en oeuvre des études pratiques pour la réalisation du Parc des Hauteurs,
- préparation du devenir du terrain du C.N.R.S.,
- protection du terrain de l'O.N.E.R.A. et préparation de son devenir,
- protection des principales installations techniques et scientifiques de l'O.N.E.R.A., en particulier de la Grande Soufflerie et étude de leur devenir.
- protection du "Potager du Dauphin",

#### **- protection de la futaie de Montaillant et du Bastion des Capucins,**

Protéger un espace ne signifie pas le figer et empêcher toute évolution, mais, au contraire, permet son aménagement pour le profit de tous dans le respect de toutes ses caractéristiques, paysagères, historiques, etc..

Alors que tant d'autres parties de notre patrimoine commun ont été banalisées et réduites au rôle de terrain à construire, ces espaces sont aujourd'hui notre richesse de demain. Organisons leur protection et leur mise en valeur pour le bénéfice de nos successeurs. En effet, comme le disait, le 12 juin 1971, Joseph HURE<sup>11</sup> dans son allocution à la mémoire des Maritain, "Meudon, noble cité, pour qui l'histoire fut généreuse, se doit de présenter aux générations futures l'héritage qu'elle a reçu du passé".

Daniel SOREAU

<sup>11</sup> Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon de 1967 à 1974. Voir bulletin n°17.

# AVIS D'ENVIRONNEMENT 92 SUR LE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DES HAUTS-DE-SEINE

*La loi du 13 juillet 1992 a énoncé pour la gestion des déchets les quatre principes de base suivants :*

- *prévention ou réduction de la production et de la nocivité des déchets ;*
- *organisation du transport des déchets et sa limitation en distance et en volume ;*
- *valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou tout autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;*
- *information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.*

*Pour les déchets ménagers et assimilés, des plans départementaux, arrêtés par les préfets, définissent les modalités de mise en oeuvre de ces principes. Celui des Hauts-de-Seine, préparé avec le concours d'une commission où Environnement 92 était représenté, a fait l'objet d'une enquête publique à l'occasion de laquelle le Conseil d'administration d'Environnement 92 a émis, le 19 mars, l'avis suivant approuvé le 20 mars par le Bureau du Comité :*

1 - Constatant qu'en contradiction avec le principe n°1 de la loi de 1992, le projet de plan ne prévoit aucun programme de réduction de la production des déchets à la source, Environnement 92 demande que le projet de plan soit complété par un ensemble d'actions tendant à **limiter la production des déchets ménagers et assimilés.**

2 - Le scénario d'évolution de la production des déchets ménagers retenu par le projet de plan correspond à une augmentation de 1% par an entre 1993 et 2002 du ratio de la production par habitant, puis à une nouvelle croissance de ce ratio au rythme de 0,5% par an de 2002 à 2005, enfin à une stabilité de ce même ratio à partir de 2005. Au vu des derniers chiffres publiés par l'O.R.D.I.F. montrant une quasi-stabilité du ratio de production par habitant depuis 1990 et au prix d'un léger effort de réduction de la production à la source, Environnement 92 demande l'étude d'un autre scénario, plus vraisemblable que celui du projet de plan, fondé sur **l'hypothèse d'une stabilité de la production globale des déchets ménagers à son niveau actuel, à savoir 588 000 tonnes par an soit environ 100 000 tonnes de moins que ce qui est prévu à l'horizon 2015 par le projet de plan.**

3 - Environnement 92 approuve le principe d'une **généralisation des collectes sélectives des déchets ménagers** pour permettre la valorisation "matière" de ces déchets. Environnement 92 demande que **le réemploi et le recyclage bénéficient d'une priorité par rapport à l'incinération à coûts identiques.**

Le rendement des collectes séparatives est estimé à 20% par rapport à la production des ordures ménagères; le taux de refus de tri pour les collectes autres que celles spécifiques au verre est évalué à 25%. Ainsi, le taux global de valorisation matière n'est-il que de 17%. Si le pourcentage de récupération du verre est satisfaisant (75%), il est insuffisant pour les papiers-cartons et les matières plastiques. Or il est possible d'améliorer en quantité et en qualité les rendements des collectes sélectives par une bonne communication entraînant une participation active des habitants. Environnement 92 demande un important développement de **l'information des habitants.**

4 - En ce qui concerne les déchets banals des entreprises (dénommés D.I.B.), l'estimation des quantités produites semble peu fiable; elle n'est pas cohérente avec celle faite par la ville de Paris. Les ratios par secteur sont presque tous plus faibles que ceux pour les Yvelines et le Val-d'Oise. Environnement 92 suggère de faire effectuer par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France) un audit de l'estimation de la quantité de D.I.B. produits en 1993. Pour cette catégorie de déchets des entreprises, Environnement 92 demande que **soient fortement privilégiées, comme pour les déchets des ménages, les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.**

5 - Environnement 92 approuve le principe de la mise en place dans les Hauts-de-Seine d'une **capacité de traitement correspondant aux quantités de déchets produites dans le Département.**

6 - Environnement 92 approuve le principe du plan d'associer à chaque usine d'incinération un centre de tri pour les déchets provenant des collectes sélectives des déchets ménagers; ces centres de tri doivent aussi permettre de trier les D.I.B.. La capacité prévue pour le centre de tri associé à la future usine d'Issy-les-Moulineaux est très insuffisante.

7 - Environnement 92 approuve le **maintien de l'équilibre entre les flux de déchets (après tri) entrants et sortants du Département** en vue de leur incinération mais demande que cet équilibre soit réalisé dans une approche interdépartementale, voire régionale. En particulier, en application du principe de proximité, les bassins versants des

usines d'incinération doivent être revus dans un contexte plus large que le seul département des Hauts-de-Seine. En effet, Paris n'ayant pas d'usine d'incinération sur son territoire, le mouvement général des flux des déchets est un mouvement du centre vers la périphérie, au moins pour Paris et la petite couronne. En conséquence, **l'incinération actuelle à Issy-les-Moulineaux des déchets de trois communes des Yvelines (Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay) doit être transférée, dans les plus brefs délais, dans l'usine de traitement des déchets des Yvelines.**

8 - Environnement 92 demande que le **recours au transport fluvial** de nature à diminuer les nuisances générées par le transport routier des déchets soit **privilegié**. Un centre de transfert par voie fluviale, utilisable par les industriels, devrait être installé à proximité de chaque usine d'incinération pour le transport des excédents, des refus, des matériaux à recycler et des machefers ainsi que des gravats issus des démolitions. Un branchement ferré des deux usines d'incinération est à étudier.

9 - **Les capacités de traitement des deux usines d'incinération doivent être estimées avec précaution afin de ne pas engendrer de coûteuses surcapacités.**

En effet, l'incertitude est grande sur la production départementale de déchets ménagers et encore plus sur celle des déchets banals des entreprises. L'incertitude est aussi importante sur la participation des habitants aux collectes séparatives, aux efforts des entreprises pour traiter elles-mêmes leurs déchets et sur les rendements des filières de recyclage pour certains matériaux. L'incertitude est donc très forte sur les **quantités à incinérer dans les deux prochaines décennies** et notamment à partir de 2002. Les études réalisées à l'occasion de l'élaboration du plan permettent de situer cette quantité à incinérer entre 600 000 et 900 000 tonnes par an.

Environnement 92 demande qu'on laisse ouverte l'adaptation possible de l'outil départemental d'incinération dans les Hauts-de-Seine en prévoyant la **reconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux** (à proximité de l'emplacement actuel sur le quai Roosevelt) avec une **capacité d'environ 340 000 T/an** (ou 4×10T/h) et l'installation d'une **nouvelle usine de capacité équivalente dans la boucle nord** (Gennevilliers). Cette seconde usine devrait être conçue pour que sa capacité puisse être augmentée en cas de besoin en fonction des évolutions constatées dans les prochaines années, par exemple en lui adjoignant une ou même deux lignes de four supplémentaires.

Pour limiter les transports de déchets et donc les nuisances pour les habitants, **les deux usines doivent pouvoir incinérer à la fois des déchets ménagers et des D.I.B.**

10 - Environnement 92 approuve l'objectif du projet de plan de **traiter par compostage 85% des 38 000T/an de déchets verts** produits dans le Département. Il demande la réalisation d'une étude permettant de localiser les 4 ou 5 plates-formes de compostage à installer. Il suggère d'étudier la valorisation du méthane produit lors du compostage.

11 - Environnement 92 approuve l'objectif de **collecter par des circuits spécifiques environ 1000T/an de D.M.S. (déchets ménagers spéciaux ou toxiques)**. Il demande que le S.I.E.L.O.M. examine les moyens de passer le plus rapidement possible du niveau actuel de collecte (35T/an) à l'objectif du projet de plan.

12 - Considérant que les déchetteries sont l'un des moyens efficaces de collecte des déchets occasionnels, Environnement 92 demande l'implantation, dans les plus brefs délais, d'un **réseau de déchetteries** sur l'ensemble du Département.

13 - Environnement 92 demande la **création d'une instance de suivi du plan** pour adapter les conclusions du plan aux évolutions constatées. Environnement 92 propose que les associations de protection de l'environnement participent à cette instance de suivi.

## **CONCLUSION**

Environnement 92 demande que le plan de gestion des déchets ménagers des Hauts-de-Seine accorde une forte priorité aux actions de réduction à la source de la production de tous les déchets ménagers et assimilés ainsi qu'au réemploi et au recyclage qui préservent les ressources de matières premières. A cette fin, il insiste pour un **développement efficace des collectes sélectives et l'adjonction d'un centre de tri important auprès de chaque usine d'incinération.**

L'incinération des déchets ménagers et assimilés ne doit être que le mode de traitement complémentaire après avoir épuisé tous les autres. Il importe d'éviter toute surcapacité d'incinération lourde de conséquences financières et écologiques.

Pour limiter les nuisances dues au transport des déchets, Environnement 92 demande que les deux usines d'incinération puissent traiter à la fois des déchets ménagers et des déchets banals des entreprises et que le transport par voie fluviale soit favorisé.

# NOUVELLES BRÈVES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le samedi 3 février vers 15 heures, le président Gérard ADER a ouvert la séance par des paroles de bienvenue à l'adresse des participants venus nombreux à cette réunion. Il a, en particulier, remercié M. KOCH, Maire-adjoint chargé des relations avec les associations, d'avoir bien voulu se rendre à son invitation. Indiquant l'absence d'un administrateur, Henri CLOUZEAU, en raison du décès de son père, Gérard ADER a pensé se faire l'interprète de toute l'assemblée en adressant un message de condoléances et de sympathie à Henri CLOUZEAU et à sa famille très représentée à Meudon.

La parole est ensuite donnée à Jean REINACH pour le premier point de l'ordre du jour :

### Rapport moral et d'activité

Le Secrétaire Général mentionne, pour 1995, trois réunions du Conseil d'administration et quatre réunions du Bureau. Il précise qu'au 31 décembre dernier notre association comptait 635 membres après radiation des adhérents qui n'avaient pas payé leur cotisation depuis 1994. En dépit du recrutement de 25 nouveaux adhérents, une légère baisse des effectifs est déplorée en raison de départs et de décès.

Après avoir rappelé que trois bulletins totalisant 66 pages ont été publiés en 1995, Jean REINACH a volontairement fait un exposé très concis, les adhérents ayant été informés des activités du Comité par les articles, avis, communiqués et "nouvelles brèves" publiés au fur et à mesure de la parution des bulletins. Ainsi a-t-il rappelé les points forts suivants de l'activité en 1995 : Plan vert régional de l'Ile-de-France, révision du P.O.S. de Meudon, permis de construire, Forêt propre et visite de la forêt, inventaire du patrimoine meudonnais sans oublier la continuité dans l'action relative au survol abusif de Meudon par les hélicoptères et dans l'étude du problème des déchets ménagers.

Après avoir remercié le Secrétaire Général pour son exposé, le président a déclaré ouverte la discussion sur le rapport moral :

M. PARINI, après avoir souligné la qualité remarquable des études et des enquêtes faites par notre Conseil d'administration, l'argumentation approfondie de ses avis, s'interroge sur leurs effets qu'il juge très insuffisants et en voit la raison dans le non-usage des possibilités de recours offertes par la loi. Gérard ADER pense que ce point de vue mérite d'être examiné dans la

réunion d'un prochain Bureau et rappelle que notre association ne s'interdit pas de telles actions puisqu'aussi bien l'un de ses prédécesseurs, Charles GUILLAUD, avait eu l'occasion d'un premier recours auprès du Tribunal administratif. Cependant de telles actions étant toujours très longues et très lourdes, le président estime que la concertation doit être préférée à la confrontation et souhaite qu'elle s'instaure dans le futur, même si elle a connu des insuccès dans le passé.

A propos de permis de construire, Claude POILEVEY, lui-même convaincu de la lourdeur des recours, souhaite comme beaucoup d'autres qu'un avis de notre association puisse être donné avant la délivrance par la Mairie d'un permis de construire. M. Bertrand SABOT fait observer que, même si certaines communes la pratiquent, cette manière de faire n'est pas légale et que toute association comme tout particulier peut intervenir au cours des deux mois qui suivent l'affichage sur les lieux des caractéristiques de la future construction, objet du permis.

Pour plusieurs intervenants, le problème se pose de savoir si la consultation préalable d'une association est interdite par la loi ou seulement n'est pas obligatoire. Personne ne pouvant se prononcer définitivement avant référence aux textes, cette très intéressante question sera mise à l'étude.

Le président invite l'assemblée à passer au deuxième point de l'ordre du jour.

### Rapport financier

La parole est donnée à Françoise REINACH qui a succédé à Olivier de GONNEVILLE après 28 ans accomplis sans faille par celui-ci dans la fonction de Trésorier.

Les comptes, projetés sur écran, font apparaître le détail des recettes et des dépenses avec un solde positif de 11 767,54 F pour 1995.

Au 31-12-1995, l'encaisse de 48 540,81 F se répartit ainsi :

C.C.P. : 14 995,45 F

Crédit Mutuel : 33 545,36 F

Bien que cette situation financière soit satisfaisante, Françoise REINACH en souligne la fragilité et insiste sur le gain substantiel que procure le travail de composition effectué par Gérard ADER ; par exemple pour le seul dernier numéro une économie de l'ordre de 10 000 F a été réalisée. Le président souligne à son tour

que le fonctionnement du Comité est entièrement assuré par des bénévoles qui même engagent des dépenses personnelles (téléphone, papier, timbres, etc...). Il remercie M. le Maire pour l'importante subvention municipale qui a été augmentée et pour celle attribuée par le Conseil Général. Tout cela a permis de laisser inchangé le montant de la cotisation 1996.

### Résultats des votes

Les bulletins distribués pour les votes ont été dépouillés par quelques personnes alors que l'assemblée avait abordé les "questions diverses". Les résultats, proclamés au cours de l'échange de vue de ce dernier point de l'ordre du jour, ont été les suivants :

Pour 135 présents ou représentés :

Rapport moral et d'activité :

approbation : 130 oui  
4 non  
1 blanc

Rapport financier :

approbation : 133 oui  
1 non  
1 blanc

### Renouvellement du tiers sortant

Huit administrateurs sortants avaient demandé le renouvellement de leur mandat. Deux candidats s'étaient manifestés mais l'existence de deux postes vacants avait permis de les ajouter, sur les bulletins, à la liste des sortants. Les deux candidats, MM. Claude RICHEZ et Michel RIOTTOT, tous deux délégués de quartier, ont été invités à se présenter succinctement avant qu'il soit procédé au vote, chaque électeur ayant la possibilité de barrer sur la liste les noms des candidats qu'il ne souhaitait pas maintenir, sachant que l'élection implique l'obtention de la majorité absolue.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Danielle GOUPY : 135 voix, Henri CLOUZEAU : 116 voix, Jean CREPEY : 120 voix, Olivier de GONNEVILLE : 135 voix, Etienne GUE : 129 voix, Gabriel GUIBERT : 130 voix, Jean MENARD : 125 voix, Patrick MONTAMBAULT : 129 voix, Claude RICHEZ : 103 voix, Michel RIOTTOT : 128 voix.

Toutes les personnes figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue ont été désignées comme administrateurs pour une durée de 3 ans.

### Questions diverses

Le président rappelle que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a adhéré à l'association

"Espaces" et que nos lecteurs en ont été informé dans un précédent Bulletin (n°86).

Estimant qu'il était intéressant de mieux faire connaître "Espaces", il a demandé à M. Bernard DELPUECH, qui en est le président, et à M. Yann FRADIN, qui la dirige, de venir exposer les objectifs de leur association et les moyens utilisés pour les atteindre. Prenant successivement la parole, chacun d'eux a insisté sur leur ambition d'allier une action concrète dans le domaine environnemental - en l'occurrence la réhabilitation et l'entretien des berges de la Seine de Paris à Saint-Cloud rive gauche, de Paris à Boulogne rive droite - à une réinsertion de personnes en difficulté auxquelles est donnée une formation qualifiante d'éco-cantonnier ou d'agent de l'environnement en milieu urbain ou encore d'élagueur.

Une plaquette retraçant les activités de l'association, ses résultats, ses partenaires, a été mise à la disposition des participants; elle peut être obtenue en s'adressant à "Espaces" 138 rue du Vieux Pont de Sèvres, 92 100 Boulogne-Billancourt (tél : 46 26 03 33).

Sur l'intervention de M. METAIS qui regrette la brusque démolition d'un immeuble ancien au carrefour de la Ferme sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux, les commentaires orientent l'échange de vues sur l'intercommunalité par référence à un article de M. WOLF paru dans le journal de Boulogne à propos du Val-de-Seine. Le Syndicat intercommunal du Val-de-Seine, séduisant pour les uns puisque le Maire et le Premier Maire-adjoint de Meudon font partie du Conseil d'administration, appelle quelques réserves pour d'autres qui estiment que les Meudonnais ne sont guère informés pour autant. A cet égard, le président rassure les sceptiques de la consultation préalable et de l'information en faisant état de son entretien avec M. FOURCADE, Sénateur-Maire de Boulogne, président du Syndicat du Val-de-Seine, qui a bien voulu lui assurer que le projet de Schéma Directeur du Val-de-Seine fera précisément l'objet d'une prochaine consultation préalable auprès des habitants des six communes intéressées (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Vanves).

La séance s'est achevée vers 17 heures sur la question posée par M. KIEFFER à propos du chantier ouvert au rond-point du Bassin à Bellevue et après que M. Bertrand SABOT lui ait donné réponse (Voir ci-dessous "Émoi à Bellevue à propos du rond-point du Bassin").

Les conversations particulières ont pu se poursuivre jusque vers 18 heures devant le buffet qui offrait un choix de rafraichissements dans la salle attenante à celle de la réunion.

## HEUREUSE INITIATIVE A MEUDON-CENTRE

Depuis qu'à Meudon comme ailleurs, le stationnement "sauvage" est légitimement pourchassé, stationner au centre de la ville était devenu un cauchemar qui dissuadait nombre de Meudonnais de fréquenter les commerces du centre de leur ville, au profit de ceux des communes limitrophes.

La mise en service à l'automne dernier d'une aire de stationnement payant rue de Terre-Neuve a sensiblement modifié la situation puisqu'elle a permis, avec seulement une quarantaine de places, d'assurer à toute heure une possibilité de stationner en raison du mouvement des véhicules qu'engendre le règlement d'une redevance par leur propriétaire.

En facilitant l'accès des Meudonnais à leur centre commercial et culturel, en dissimulant les véhicules en stationnement -cause majeure d'enlaidissement des villes-, en restant modeste dans le tarif imposé, ce parking municipal semble doté de toutes les vertus pour un grand nombre de nos concitoyens. Par contre, enclavé entre deux immeubles de la rue de Terre-Neuve, il crée des nuisances sonores aux habitants de ceux-ci et on ne peut que le regretter. Mais la perfection n'étant pas de ce monde, comment ne pas saluer l'heureuse initiative prise par la municipalité et que l'on doit considérer comme un premier jalon dans l'indispensable déploiement d'une politique du stationnement dans les points névralgiques de notre ville.

## ÉMOI A BELLEVUE A PROPOS DU ROND-POINT DU BASSIN

Selon l'un de nos adhérents résidant à Bellevue dans le quartier du rond-point du Bassin, le bosquet qui remplace (hélas! disent certains) l'eau que lui avait destinée l'architecte du parc du Château, avait été l'objet des soins les plus attentifs de la part des jardiniers de la Ville : bêchage, binage, taille des arbustes promettaient à cette végétation une radieuse luxuriance printanière. Quel ne fut pas l'émoi de notre ami mais aussi des habitués du quartier lorsque, peu de jours après, une équipe d'ouvriers munie de toute la logistique appropriée, se mit à retourner le sol, à le creuser, à arracher les arbustes (laissant toutefois les grands arbres) pour enfin édifier une palissade haute de près de deux mètres tout autour du bassin. L'installation d'un feu de signalisation et d'un panneau obligeant à se diriger vers la gauche l'automobiliste qui, à la remontée du passage souterrain, débouche sur le rond-point, fut bientôt le complément de ce bouleversant décor. Pas le plus petit panneau avertisseur de l'ouverture de ce chantier, pas la moindre pancarte destinée à justifier le branle-bas survenu dans ce paisible quartier.

Cette absence d'information avait d'ailleurs suscité, lors de notre assemblée générale du 3 février, une question de M. KIEFFER à laquelle la réponse de M. SABOT avait été accueillie avec satisfaction : il s'agit en effet de la construction d'un bassin de rétention de l'eau qui, dans les cas de fortes pluies, vient inonder la route au niveau du passage sous la voie ferrée ; l'ouvrage sera complètement souterrain et, après sa construction, le rond-point sera reconstitué à l'identique. Dès lors, tout sera bien qui finira bien c'est-à-dire par une amélioration. Cependant deux questions subsistent : n'aurait-on pu éviter le manque évident de coordination entre les services des jardins de la Ville et l'entreprise chargée des travaux dont l'ouverture n'a pu être décidée qu'après de nombreuses études et concertations? ne peut-on en pareil cas, par simple courtoisie à l'égard de la population, faire les frais d'un affichage annonçant les travaux futurs, expliquant leur objet et fixant enfin leur durée approximative?

Par la suite, un panneau a été dressé, qui répond à chacun de ces points, y ajoutant même les sources de financement venues grossir l'apport communal : Agence de Bassin Seine-Normandie, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général du département des Hauts-de-Seine. Mieux vaut tard que jamais et l'émotion des Bellevusiens n'aura été que passagère.

## VISITE A L'ATRIUM DE CHAVILLE

Samedi 17 février à 14h30, comme convenu avec notre président, Madame Caroline ROY, Maire-adjointe à Chaville, accueillait un groupe d'administrateurs de notre Comité à l'entrée de l'Atrium, important immeuble organisé autour d'un espace central vide, éclairé par la lumière du jour grâce à une verrière qui en forme le toit. Le groupe fut bientôt rejoint par Mme Paule SANTIAGO, Maire-adjointe, chargée des affaires culturelles, puis par Monsieur le Maire, Jean LEVAIN, qui, après quelques mots de bienvenue, le confiait à ses collaboratrices.

C'est tout d'abord par le sous-sol que commença la découverte du bâtiment ; dans ce vaste espace destiné aux conférences, aux réceptions, à certains concerts, à des expositions temporaires, les visiteurs purent admirer au passage celle, en cours, du peintre surréaliste Alvarez RIOS. Il était intéressant de noter que la diversité des activités se déroulant à ce niveau est rendue possible par la création, grâce à des cloisons mobiles, d'espaces chaque fois adaptés aux circonstances et aux utilisations programmées. De là, par l'ascenseur, le groupe se retrouva au cinquième étage et, parcourant un dédale de corridors donnant accès à de nombreuses pièces phoniquement bien isolées, il découvrit l'importance de ce niveau qui abrite le conservatoire de musique et de danse de Chaville où sont enseignées vingt-huit disciplines pour quelque 1100 élèves

dont un certain nombre étaient en répétition. Franchissant deux étages de bureaux, l'ascenseur, en descente, déposa les visiteurs au deuxième étage où les attendait Monsieur Guy PERROCHEAU, conservateur de la bibliothèque, qui leur dispensa toutes les explications souhaitées concernant l'affectation des cinq niveaux que regroupe cette médiathèque dans laquelle les utilisateurs ont au total à leur disposition environ 60 000 ouvrages et 7 000 disques auxquels s'ajoutent quelques centaines de video-cassettes. Depuis un an, cette médiathèque a vu le nombre de ses prêts accru de 15 à 20%, preuve de son rapide succès auprès de la population chavilloise, succès dû en particulier à sa présence au sein du Centre Culturel. De retour au rez-de-chaussée, il fut possible d'apercevoir sans pouvoir y pénétrer car elle était occupée, une très belle salle de spectacle où peuvent prendre place plus de 600 personnes.

A la cafétéria qui lui fait face, autour de quelques petites tables, chacun se vit offrir un rafraîchissement, tandis que Monsieur le Maire, pressé par différentes questions, nous faisait part de ses commentaires et de ses réflexions sur le fonctionnement de l'établissement dont la conception et la construction s'étaient déroulées durant le mandat de son prédécesseur. Tout autant que la visite en elle-même, cet échange de vue en toute simplicité fut du plus grand intérêt, conduisant parfois l'auditoire à rectifier des idées préconçues et lui permettant en tout état de cause de mieux cerner les problèmes qui accompagnent la vie et la gestion d'un centre culturel communal. L'entretien avait duré près de trois quarts d'heure et il était temps pour le président de remercier chaleureusement Monsieur LEVAIN et ses collaborateurs qui avaient permis à nos administrateurs, non seulement de satisfaire leur curiosité par la découverte de ce lieu de culture si proche et facilement accessible aux Meudonnais, mais aussi de prendre conscience de l'ampleur des difficultés et des problèmes inhérents à la bonne marche et au rayonnement d'un établissement culturel de l'importance de celui de Chaville.

ATRIUM, 3, Parvis Robert Schuman, 92370 CHAVILLE. Tél : 47 09 7070 ou 47 09 70 74.

## **SURVOL DES HÉLICOPTÈRES : UNE NOUVELLE DÉMARCHE**

*Avec 2 représentants du Comité d'Action contre le Bruit (Mme CHAUVELOT et M. FAUCHE), Gérard ADER et Christian MITJAVILE ont été reçus par M. Bertrand CUNY, Maire de Saint-Cloud, le 24 février dernier. On trouvera ci-dessous un résumé du compte-rendu de cet entretien :*

"Les participants constatent que la période actuelle est propice à une amélioration de la réglementation relative à l'usage de l'hélicoptère dans l'Ouest parisien. Cette amélioration doit porter en priorité sur les trois points suivants :

- à terme, pendant le week-end, le trafic devrait être limité aux seuls vols d'urgence et de sécurité. Dans l'immédiat, le nombre maximal de vols par jour autorisé par l'arrêté du 29 décembre 1994 (70) doit être réduit à 50. Ce plafond devra être justifié, après concertation, avec les élus et les associations.

- suppression immédiate des vols de transit (8 000 par an) comme le préconise, depuis 1992, un rapport de la D.G.A.C. (Direction Générale de l'Aviation Civile) du Ministère des Transports.

- réduction du trafic de 1996 à 15 000 vols dans l'année (à comparer aux 18 000 enregistrés en 1994)."

### **VIENT DE PARAÎTRE ...**

**Vieilles Maisons Françaises**, association nationale regroupant 16 000 adhérents, dont le rôle en faveur des sites, des paysages et du patrimoine immobilier est bien connu, vient de publier un numéro de sa revue consacré au département des Hauts-de-Seine. Les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon auront à coeur de se procurer cette magnifique revue où il est souvent question de leur ville.

En vente dans toutes les Maisons de la Presse, notamment à Meudon (55 francs), ou en retournant l'encart ci-joint à Vieilles Maisons Françaises, 93, rue de l'Université 75007 PARIS accompagné d'un chèque de 65 francs (55 francs + 10 francs de frais d'envoi).

## **POUR VOTRE AGENDA :**

**Samedi 1<sup>er</sup> juin 1996 - JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU VÉLO**

Organisée par Environnement 92 et le Conseil Général des Hauts-de-Seine  
Renseignements : Val-de-Seine Vert, tél : 45 34 80 55

**Samedi 15 juin 1996 à 9h 30 - VISITE DE LA FORÊT**

Thème : Sentier aménagé par l'O.N.F. pour la découverte de la forêt par les non-voyants  
Rendez-vous : place Jules Janssen (entrée de la Terrasse de l'Observatoire)

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

**Crédit Mutuel**  
*une banque à qui parler*

**COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

**L. WACQUANT**

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



**GARAGE RABELAIS**

**CITROEN MEUDON**

MÉCANIQUE - TOLERIE  
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies  
MEUDON - 46.26.45.50

**Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.** Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

**20 francs**